LA CÂBLOVISION AU QUÉBEC—LE PROJET DE DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

[Traduction]

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Une question supplémentaire. A la suite de la réponse plutôt équivoque du ministre et du fait que celui-ci a répondu directement ou indirectement à la question, je demande au ministre de nous dire s'il est au courant des dispositions du bill 35 de la province de Québec et, en particulier, si le ministre des Communications de cette province l'a personnellement informé que le Québec entend légiférer sur la télédistribution et réglementer la délivrance de permis à cet effet, sans tenir compte du Conseil de la radio-télévision canadienne?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, les dispositions du bill 35, qui apparaissent dans le Livre vert publié par le Québec, parlent d'ellesmêmes. Quant à ce que le ministre des Communications du Québec a pu me confier à ce sujet, il s'agissait de réunions au sujet desquelles nous avions, d'un commun accord, décidé de ne pas faire de communications publiques.

• (4.20 p.m.)

LA MESURE RELATIVE À LA CÂBLOVISION AU QUÉBEC— L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, j'aimerais poser une question supplémentaire à l'honorable secrétaire d'État.

Comme le ministre des Communications du Québec a indiqué les grandes lignes de son projet de loi, le secrétaire d'État peut-il dire si les négociations entre Québec et Ottawa sont terminées et, dans l'affirmative, quand il fera une déclaration pour permettre au Québec de légiférer sérieusement sur cette question?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, je ne crois pas d'abord que le Québec se soit gêné pour léfigérer ou se soit préoccupé de nos négociations ou des attitudes qu'a prises le gouvernement fédéral. Je ne puis faire aucune sorte de déclaration sur les mesures que prendra le gouvernement du Québec. Je dois dire que je considère, quant à moi, que les négociations et les échanges ne sont pas terminés.

LES SCIENCES

LA POLITIQUE PRÉCONISÉE PAR L'OCDE

[Traduction]

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie. Le gouvernement songe-t-il à créer un organisme qui formulerait une politique sur l'information générale de caractère scientifique et technologique, comme le propose un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économique?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): Je m'excuse, mais je n'ai pas entièrement compris la question. Le député voudrait-il la poser de nouveau? Il y avait du bruit de l'autre côté de la Chambre.

M. Ritchie: Le gouvernement songe-t-il à créer un organisme qui serait chargé de formuler une politique sur l'information générale de caractère scientifique et technologique, comme le propose un rapport de l'OCDE?

L'hon. M. Gillespie: J'ignore si le député fait allusion à un ancien rapport de l'OCDE qui proposait la formation d'un ministère d'État pour la Science et la Technologie.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. WOOLLIAMS—LES PROPOS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL PRIVÉ

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): En ce qui concerne la question de privilège que j'ai soulevée tout à l'heure, monsieur l'Orateur, le comité permanent de la justice et des questions juridiques s'est réuni à 3 h 30 et je vois que nous venons de terminer la période des questions. Comme j'ai soulevé ce point, je voudrais donner lecture d'un court extrait du hansard du 14 septembre 1971. J'avais posé au leader du gouvernement la question suivante:

Monsieur l'Orateur, puis-je adresser une question au leader du gouvernement à la Chambre à propos des travaux de la Chambre pendant le débat sur l'impôt. A-t-il songé sérieusement à s'assurer qu'aucun des comités permanents de la Chambre ne siégera pendant ce débat, car il s'agit d'un bill difficile et complexe qui sera étudié en comité plénier?

Le leader du gouvernement avait répondu en ces termes:

Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de prendre les dispositions nécessaires afin que, pendant l'étude du bill en comité plénier, aucune séance ne soit prévue pour les comités permanents ou spéciaux. Voilà la politique générale qui sera suivie, je l'espère. Un comité peut devoir se réunir d'urgence, mais aucune séance n'est prévue. J'espère que les comités se réuniront dans la matinée et que les députés seront libres pendant le reste de la journée pour l'étude du bill.

Rien d'urgent n'est survenu dans le cas du bill S-9, ni dans celui des travaux dont divers autres comités sont saisis. Le ministre ne peut se servir de cette échappatoire pour sortir d'un mauvais pas. Je connais le leader du gouvernement à la Chambre: il sera le premier à se lever et nous dire qu'il a pris l'engagement que je viens de vous citer. Il n'est peut-être pas à blâmer pour ce qui est arrivé, mais le programme des séances des comités est tel qu'il a imposé un lourd fardeau à ceux qui essaient d'assister aux séances des comités et de participer au débat sur le bill fiscal, d'autant plus que la guillotine, appelez cela comme vous voudrez, vient de tomber et que l'honorable représentant met fin au débat. Voilà pour l'assurance donnée le 14 septembre!

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Je remercie le député d'avoir lu cette déclaration. Je crois avoir respecté cet engagement. Ce n'est que dans le cas du comité des prévisions budgétaires en général...

M. Horner: Et le comité de la justice qui siège actuellement.

Une voix: Et d'autres comités aussi.

[L'hon. M. Pelletier.]